

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 265/08/2026

A LA SOCIETE USCT Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001, conclu avec le Ministère de l'Economie Numérique, pour un montant total hors taxe dollars américains un million quatre cent trente mille quatre cent septante-huit, quarante-quatre centimes (USD 1 430 478,44) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains dix mille treize, trente-cinq centimes (USD 10 013,35), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 24/08/2026

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

0000265